COMMUNE D'ACHERES YVELINES

Accusé de réception en préfecture 078-21780051-2041 préfecture 078-21780051-21-081 DEL24-DE Delte de jélépanemissiph 17/3/2004 NS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°81

Objet: PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2025-2027

Rapporteur:

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation:

5 DECEMBRE 2024

<u>Date d'affichage de la</u> convocation :

5 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 35

Membres présents: 26

Membres représentés: 05

Membres absents: 04

VOTE:

MAJORITE

5 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT) L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE pouvoir à Marc HONORÉ Alisson ZANI pouvoir à Katell LANDIER Gharib NAJI pouvoir à Camille VAUR

Véronique LEBARBÉ pouvoir à Evelyne BEAUDICHON Landry pouvoir à Sarah SABOURIN

NKOUKA MILANDOU

Etaient absents:

Abdelyamin DERRADJI Maeva CRUZ Salim LESAGE Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20241211-081DEL24-DE Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024

Ville d'Achères 2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

N° 81

OBJET: PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2025-2027

Rapporteur: Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU l'article 7 de la loi du 19 février 2007 stipulant que les collectivités territoriales doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel déterminant le programme d'actions de formations tel que :

La formation d'intégration et de professionnalisation,

La formation de perfectionnement,

La formation de préparation aux concours et examens professionnels,

La formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent,

Les actions de lutte contre l'illettrisme.

VU le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret °2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux.

VU le règlement relatif à la formation,

Considérant qu'un plan de formation est un document prévoyant les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'agent,

Considérant que le plan de formation annuel 2024, qui fait suite au plan de formation triennal 2021-2023, est arrivé à son terme,

Considérant qu'il convient donc de procéder au renouvellement de celui-ci pour une nouvelle période de 3 ans, ce nouveau plan de formation étant de nouveau triennal,

Considérant que le plan de formation triennal 2025-2027 s'articule autour de 4 axes :

L'accompagnement à la transition numérique de la collectivité.

L'accompagnement des parcours et de l'évolution professionnelle

Le développement et l'actualisation des compétences,

La sécurité des agents et la prévention des accidents.

VU l'avis du Comité Social Territorial du 21 novembre 2024,

VU le plan de formation joint en annexe,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de formation triennal 2025-2027 de la ville d'Achères et de son C.C.A.S tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que ce document s'applique aux années 2025-2027

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits aux budgets 2025-2026 et 2027.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20241211-081DEL24-DE Date de télétransmission : 17/12/2024 Date de réception préfecture : 17/12/2024

	Tour extrait comonic,
Délibération publiée le :	Le Maire
	Marc HONORE LINES